



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **25 mars 2019**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE F 5'750'000.- F RELATIF À L'ASSAINISSEMENT ET LA TRANSFORMATION DES DÉPENDANCES DE LA FERME GALLAY, AU 137 RTE DE PRESINGE, PARCELLE COMMUNALE 2552

Le Conseil municipal décide par 8 oui et 1 abstention

1. D'approuver le projet d'assainissement et de transformation des dépendances de la Ferme Gallay comprenant 6 appartements, une salle d'événement et deux salles de réunion, au 137 rte de Presinge sur la parcelle communale 2552.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 5'750'000.- F afin de permettre l'exécution des travaux.
3. De financer cette transformation de la manière suivante :
par un emprunt à concurrence de 4'500'000.- F et le solde au moyen des fonds propres de la commune.
4. D'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de 4'500'000.- F afin de permettre l'exécution de ces travaux.
5. De comptabiliser cette dépense, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 269'205.- F pour le crédit d'étude voté, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 13.05.19

Presinge, le 3 avril 2019

.....